

Kinshasa, le 20 Mars 2007

Concerne : **Intervention du Groupe Parlementaire Force du Centre**

Honorable Président, Honorable Membres du Bureau et chers Collègues,

Les problèmes qui touchent à la souveraineté d'un Etat ne peuvent jamais être traités avec légèreté.

Il est sous entendu que la République d'Angola et la RDC ont des structures étatiques qui doivent exister jusque dans les localités, les chefferies.

Il est donc inacceptable que les nations soeurs Angolaise et Congolaise apprennent par des bribes de presse que des espaces de terre aient été "abandonnés" et que seulement voici 2 semaines "occupés" ou "administrés".

Si ces espaces ont constitués des caves d' ALIBABA pendant la longue guerre d'Angola et par le fait de la non administration par nos différents gouvernements, la gestion moderne de la cité ne peut considérer des localités en NO MAN'S LAND ou territoire sans maître.

Par référence au Droit International, il est recommandé les principes de Bon voisinage et de recherche à résoudre tout litige par la voie de la consultation.

Nous demandons donc, malgré que nous traversons une période charnière de l'installation de notre gouvernement, que ce dernier par les voies autorisées et traditionnelles condamne la procédure entreprise par la République voisine d'Angola de n'avoir pas privilégié une consultation pour un problème si majeur.

Nous demandons qu'il soit mis en marche le mécanisme d'audition du Gouvernement sur cette question.

Qu'en attendant également les résultats définitifs, que chaque partie retrouve ses positions initiales et que la présence militaire soit évitée, car elle donne une impression d'occupation.

Il faut rétablir l'autorité de l'Etat sur tous nos espaces et notre Gouvernement est invité à quitter ses bureaux de Kinshasa pour gérer toutes nos localités, donner le pouvoir aux entités décentralisées.

Aussi, nous soutenons l'enquête Parlementaire qui devra comprendre une équipe de cartographes et asseoir ses travaux scientifiques sur :

1. Etude historique des populations, les conventions entre l'Etat Indépendant du Congo et celui du Portugal sans oublié la documentation lors du partage de Berlin ;
2. les cartes d'archives ;
3. Des images satellites : qui nous permettrons d'identifier les routes, chemins, sentiers, villages. La modernité de nos espaces rurales devrait également

permettre à nos populations d'avoir des repères que de projeter des distances par rapport au nombre de temps de marche.
Le repérage GPS pourra ainsi facilement être transposé sur carte.

Au vu des enquêtes, auditions du Gouvernement, l'Assemblée Nationale pourra se prononcer si un conflit est né, et ainsi mettre en application les voies de résolution des litiges entre nos 2 Etats.

Notre Gouvernement devra très rapidement faire le même exercice avec tous nos voisins, les 9 pays. Il doit assumer ses responsabilités et éviter que pareilles situations ne surviennent à nouveau.

Pour le Groupe Parlementaire Force du Centre

Honorable BAMANISA Jean SAIDI